

les inscrire, ceux qui n'ont pas besoin d'inscription ; le moyen de les acquérir, de les transmettre et de les éteindre ; le rang qu'ils occupent suivant la loi ou suivant leur inscription."

Pour le récompenser de son labeur, le gouvernement nomma plus tard (1880), M. Hervieux, inspecteur des bureaux d'enregistrement.

En 1899, M. J. C. Auger, ancien notaire et régistrateur à Montréal, a publié une *Compilation et recueil des lois statutaires touchant l'enregistrement*, que nous avons déjà analysée dans cette revue et qui renferme à peu près tout ce qui concerne la matière.

En 1895, M. Auger avait déjà publié des *Informations précises et officielles touchant l'enregistrement et l'impôt* et plusieurs autres renseignements utiles concernant les régistrateurs et le cadastre.

Comme on le voit, la profession a rendu des services réels à la province sur cette question des lois d'enregistrement. Que l'on ajoute à ces études les travaux de M. le notaire Jean-Baptiste Varin sur le cadastre, et l'on verra que c'est au notariat plutôt qu'aux gouvernants et aux politiciens que l'on doit l'organisation définitive de cette partie si importante de notre droit.

Les beaux parleurs ont eu les honneurs, la gloire et la fortune, mais ces modestes travailleurs gardent tout le mérite pour eux.

L'apparition du Code civil devait attirer aussi l'attention des étudiants de notre profession.

M. E.-A. Beaudry, notaire à Varennes, ce vétéran du notariat qui a mis la main à la préparation de toutes ses lois organiques depuis trente ans, qui travaille encore comme aux jours de sa jeunesse et que tout le monde connaît, malgré qu'il cache ses notes savantes sous le pseudonyme d'Alby dans le *Propagateur des bons livres*, entreprit, dès que le code fut promulgué, d'en faire un commentaire soigné à l'usage des étudiants. C'était une œuvre colossale, mais les vrais travailleurs ne reculent pas devant la tâche, quelque pénible ou ingrate qu'elle soit.

Dès qu'elle connut le projet de M. Beaudry, la Chambre des notaires du district de Montréal, dont il faisait alors partie, lui vota, à titre d'encouragement, une somme de cent piastres (1).

Le premier volume de l'ouvrage parut en 1872. Il a pour titre :

---

(1) Séance du 2 juillet 1868.